

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 14 octobre 2024 Par suite d'une convocation en date du 7 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 14 octobre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 55_2024	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Carole ETTORI, Céline GEORG, Alexandre BAUDET Christophe VADON, Gaëlle MESSINA, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Christelle DEROBERT (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Rémi BESSERER, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Yanis ETHEVE, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.11.2024

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal le 21 septembre 2023,

Considérant la nécessité de rajouter deux heures à l'agent d'entretien afin qu'elle puisse réaliser le nettoyage de la salle du Fornant,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

FONCTIONNAIRES :

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à 7/35^{ème} ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à 5/35^{ème} ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1^{er} novembre 2024, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	Nombre	Grade
- Service administratif		